

**Rapport CR 25-16**  
**L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap :**  
**grande cause régionale 2016**

**Groupe socialiste et républicain**

**AMENDEMENT**

L'article 1 est ainsi modifié :

Déclare l'emploi des personnes en situation de handicap grande cause régionale 2016.  
Décide d'intégrer l'ensemble des actions présentées dans cette délibération à l'Agenda 22 et au plan d'action relatif à sa mise en œuvre, tels qu'adoptés par le Conseil Régional dans le rapport CR 11-14 du 13 février 2014.

Exposé des motifs :

Afin de s'assurer de la prise en compte de la dimension transversale des actions devant être mises en œuvre pour améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap (accès aux transports, au logement, à la santé, aux droits...), et afin de garantir la cohérence de la politique régionale en la matière, cet amendement propose d'indiquer que les nouvelles actions présentées par cette délibération soient bien intégrées à l'agenda 22.

Ce dernier constitue un outil de diagnostic, de suivi et d'évaluation transversal et lisible de l'intégration de la dimension handicap/accessibilité des politiques régionales, sur la base des 22 principes définis par l'Assemblée générale de l'ONU. Il est par ailleurs sujet à une évaluation annuelle permettant de s'assurer de l'évolution et de la progression des mesures.

Carlos Da Silva

*Carlos Da Silva*

**Rapport CR 25-16  
L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap :  
grande cause régionale 2016**

**Groupe socialiste et républicain**

**AMENDEMENT**

Article 2, deuxième paragraphe, première ligne :

Remplacer "donne également mandat à la présidente de la région IDF" par "le conseil Régional d'Ile de France décide de"

Exposé des motifs :

Un champ d'action aussi vaste et conséquent ne saurait relever de la seule responsabilité de la Présidente, mais doit être élaboré, détaillé et mis en œuvre par l'ensemble du Conseil Régional, en concertation avec les acteurs et structures concernés.

Carlos Da Silva

*Carlos Da Silva*

Paris, le 16/02/2016

**Séance plénière des 18 et 19 février 2016**

**Rapport CR 25-16**

L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

**AMENDEMENT**

**Ajout dans l'article 2 :**

Dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe, la phrase « *mettre en place des actions de soutien aux employeurs* » est ainsi rédigée :

« *mettre en place des actions de soutien aux employeurs et mettre en place une aide financière au profit des entreprises qui aménagent leurs locaux* ».

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre des mandats donnés à la Présidente, il apparaît indispensable de ne pas omettre ce volet financier d'aides au profit des entreprises qui aménagent leurs locaux.

**Aurélien Legrand**



**Rapport CR 25-16  
L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap :  
grande cause régionale 2016**

**Groupe socialiste et républicain**

**AMENDEMENT**

Article 2 :

Après "mettre en place des actions de soutien aux employeurs" ajouter "en particulier ceux de l'économie sociale et solidaire"

Exposé des motifs :

Le rôle essentiel des structures de l'économie sociale et solidaire en matière d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap est rappelé dans le rapport, il convient que cela soit également spécifié dans la délibération.

Carlos Da Silva



Groupe Radical, Citoyen, Démocrate et Ecologiste & app

**Conseil Régional des 18 & 19 février 2016**

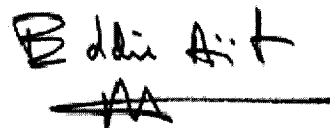
CR 25-16 : L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap : grande cause régionale de l'année 2016.

Amendement présenté par le groupe RCDE

Article 2, alinéa 2 ajouter dans les mandats de la Présidente de la Région Ile-de-France :  
« -favoriser la création d'entreprises par les personnes en situation de handicap. »

Exposer des motifs :

Nous proposons par cet amendement, de rappeler l'importance du soutien aux personnes en situation de handicap souhaitant créer des entreprises et pas uniquement dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.



Eddie AIT

**Rapport CR 25-16**  
**L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap :**  
**grande cause régionale 2016**

**Groupe socialiste et républicain**

**AMENDEMENT**

Ajouter un alinéa 2ème paragraphe « En faveur des personnes en situation de handicap, donne également mandat à la présidente de la Région Ile-de-France », de l'article 2 :

- favoriser l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la création et la reprise d'entreprises.

Exposé des motifs :

La création et la reprise d'entreprises fait partie intégrante de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Apporter un soutien en la matière nous semble incontournable.

Carlos Da Silva



**SEANCE PLENIERE DES 18 ET 19 FEVRIER 2016**

**RAPPORT N° CR 25-16**

**L'ACCES A L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :  
GRANDE CAUSE REGIONALE DE L'ANNEE 2016**

# **AMENDEMENT DE L'EXECUTIF**

**EN REPONSE AUX AMENDEMENTS N° 25 (RCDE) ET 67 (PSR et app)**

Le second paragraphe de l'article 2 de la délibération est complété comme suit (**en gras**):

« En faveur des personnes en situation de handicap, donne également mandat à la Présidente de la Région Ile-de-France pour :

- développer l'accompagnement des acteurs de la formation et de l'apprentissage ;
- mettre en place des actions de soutien aux employeurs ;
- **favoriser la création, transmission et reprise d'entreprises par les personnes en situation de handicap ;**
- lancer des actions en faveur de l'innovation ;
- mobiliser la mesure régionale « 100 000 stages pour les jeunes » ;
- favoriser l'accès à l'apprentissage, notamment par la mobilisation de huit développeurs départementaux pour l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap;
- rendre la Région exemplaire en matière d'accueil et de recrutement des personnes en situation de handicap.

Et délègue à la Commission permanente la mise en œuvre de ces engagements et l'adoption ou l'adaptation des règlements d'intervention des dispositifs afférents. »

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

Les amendements n° 25 et 67 proposent d'ajouter un point dans l'article 2 de la délibération pour que le mandat donné à la Présidente comprenne également un point en faveur de la création et la reprise d'entreprises par les personnes en situation de handicap.

L'Exécutif est favorable à intégrer cet objectif dans la délibération mais souhaite y ajouter également la question de la transmission d'entreprises.

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate et Ecologiste & app

**Conseil Régional des 18&19 février 2016**

CR 25-16 : L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap : grande cause régionale de l'année 2016.

Amendement présenté par le groupe RCDE

Article 2, à l'alinéa 2 remplacer :

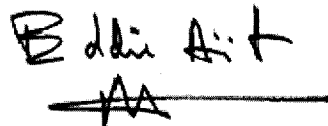
« -mobiliser la mesure régionale « 100 000 stages pour les jeunes » » par :

« -favoriser l'accès des jeunes franciliens en situation de handicap à des stages, en s'assurant de la création des conditions spécifiques d'accueil et d'encadrement de ce jeune public, pour la réussite de ces stages. »

**Exposé des motifs :**

Réaliser un stage est un premier pas dans le monde de l'entreprise, c'est pour cette raison qu'il faut encourager tous les jeunes franciliens à en réaliser au cours de leur cursus scolaire et universitaire. Cela passe notamment par une aide à la création des conditions d'accueil et d'encadrement adaptées au public visé.

Cependant, étant en désaccord avec le principe de conditionner l'octroi des subventions et leurs montants à un nombre de stagiaires, nous souhaitons supprimer la référence faite à la mesure « 100 000 stages pour les jeunes ».



Eddie AIT



Paris, le 16/02/2016

**Séance plénière des 18 et 19 février 2016**

**Rapport CR 25-16**

L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

**AMENDEMENT**

**Modification dans l'article 2, paragraphe 3, alinéa 5 :**

La phrase de l'article 2 du projet de délibération « *favoriser l'accès à l'apprentissage, notamment par la mobilisation de huit développeurs départementaux pour l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap ;* »

Est remplacée par :

« *favoriser l'accès à l'apprentissage, notamment par la mobilisation de toutes les chambres de métiers départementales pour l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap ;* »

**Exposé des motifs :**

Il paraît beaucoup plus efficace de confier cette tâche à toutes les chambres de métiers départementales plutôt qu'à « huit développeurs ».

**Aurélien Legrand**



Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés  
*Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen*

Rapport CR 25-16**L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap : Grande cause régionale de l'année 2016****AMENDEMENT**

**Cette partie de l'article 2 est complétée comme suit :**

En faveur des personnes en situation de handicap, donne également mandat à la Présidente de la Région Ile-de-France pour :

- développer l'accompagnement des acteurs de la formation et de l'apprentissage ;
- mettre en place des actions de soutien aux employeurs ;
- lancer des actions en faveur de l'innovation ; -mobiliser la mesure régionale « 100 000 stages pour les jeunes » ;
- favoriser l'accès à l'apprentissage, notamment par la mobilisation de huit développeurs départementaux pour l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap;
- rendre la Région exemplaire en matière d'accueil et de recrutement des personnes en situation de handicap
- **proposer une structuration de filière des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) afin d'en multiplier les offres de débouchés professionnels**

**Exposé des motifs :**

Une étude de l'offre d'ESAT actuellement présente en IDF serait souhaitable. En effet, une telle étude pourrait permettre, à terme, de structurer davantage la ou les filières concernées par les Etablissements et Services d'Aide par le Travail et d'en augmenter l'offre. Ceci bénéficiera directement à l'emploi des personnes handicapées, puisque de nombreux services ne sont pas aujourd'hui proposés par les ESAT.

Une autre perspective serait intéressante : celle d'ouvrir l'emploi dans les entreprises innovantes en particulier via la sensibilisation des entreprises dans les incubateurs soutenus par la Région ou dans les entreprises de l'ESS.



Mourir SATOURI  
Vice-Président

**Rapport CR 25-16  
L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap :  
grande cause régionale 2016**

**Groupe socialiste et républicain**

**AMENDEMENT**

Article 2 :

Après "rendre la région exemplaire en matière d'accueil, et de recrutement" ajouter "et de maintien dans l'emploi"

Exposé des motifs :

80% des personnes deviennent reconnues handicapées au cours de leur vie professionnelle, la question du maintien dans l'emploi, de l'adaptation des postes et de l'anticipation des évolutions de carrière est donc une question majeure.

Carlos Da Silva

*Carlos Da Silva*

**Groupe Front de Gauche**  
Parti communiste français, Parti de Gauche  
Ensemble, République & Socialisme

## Conseil régional des 18 & 19 février 2016

### RAPPORT CR 25-16

#### L'ACCES A L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : GRANDE CAUSE REGIONALE DE L'ANNEE 2016

#### Amendement

L'article 2 de la délibération est modifié, avec les ajouts suivants (en gras) :

« Donne mandat à la Présidente de la Région Ile-de-France pour :

- élaborer dans l'année le programme régional d'accès à la qualification et à la formation des personnes en situation de handicap ;
- renforcer le partenariat régional avec l'Agefiph par le biais d'un accord de partenariat ;
- élaborer une convention de partenariat avec le réseau des Cap emploi franciliens. Et délègue à la Commission permanente l'adoption de ce programme régional et de ces accords et convention de partenariat.

En faveur des personnes en situation de handicap, donne également mandat à la Présidente de la Région Ile-de-France pour :

- développer l'accompagnement des acteurs de la formation et de l'apprentissage ;
- mettre en place des actions de soutien aux employeurs ;
- lancer des actions en faveur de l'innovation ;
- mobiliser la mesure régionale « 100 000 stages pour les jeunes » ;
- favoriser l'accès à l'apprentissage, notamment par la mobilisation de huit développeurs départementaux pour l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap;
- rendre la Région exemplaire en matière d'accueil et de recrutement des personnes en situation de handicap.

**Mandate également la Présidente de la Région Ile-de-France pour créer un groupe de travail qui aura pour mission d'évaluer et de définir les modalités de mise en œuvre**

**des mesures énoncées dans le présent article. Ce groupe de travail sera constitué des représentants des services de la Région, des départements, du Conseil Consultatif du Handicap, des associations œuvrant sur la question du handicap sur le territoire francilien, et des syndicats de salariés.**

Et délègue à la Commission permanente la mise en œuvre de ces engagements et l'adoption ou l'adaptation des règlements d'intervention des dispositifs afférents. »

### **Exposé des motifs**

L'emploi des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur, auquel une grande collectivité telle que la Région Ile-de-France se doit de répondre. Cette dernière doit, comme cela est précisé dans l'exposé des motifs du rapport, mobiliser à cette fin tous les leviers institutionnels dont elle dispose.

Elle doit aussi, cependant, agir dans un cadre large de débat et de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Doivent ainsi être consultés en particulier : les Départements d'Ile-de-France, le Conseil Consultatif du Handicap, les associations œuvrant sur la question du handicap sur le territoire francilien, et les syndicats de salariés.

C'est le sens de cet amendement.



**Céline MALAISE**

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés  
*Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen*

Rapport CR 25-16

**L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap : Grande cause régionale de l'année 2016**

**AMENDEMENT**

**L'article 3 est complété:**

Mandate la Présidente pour proposer au comité de pilotage de la convention régionale pour l'insertion professionnelle des jeunes handicapés d'y associer également les 8 Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) franciliennes afin qu'elles deviennent partenaires à part entière de cette convention.

**Exposé des motifs :**

Le groupe EELVA propose que les 8 MDPH franciliennes soient partenaires à part entière de cette convention, au regard de l'activité et de leurs missions d'orientations avec les partenaires cités dans les départements, en lien avec les équipes pluri-disciplinaires de l'orientation professionnelle présentes au sein des MDPH et afin que le sourcing des projets personnalisés d'orientation des jeunes adultes en situation de handicap vers les dispositifs de formation et d'apprentissages bénéficie aux choix des parcours en fonction des aides disponibles et des filières des métiers adaptées.

  
Mourir SATOURI  
Vice-Président

**Rapport CR 25-16**  
**L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap :**  
**grande cause régionale 2016**

**Groupe socialiste et républicain**

**AMENDEMENT**

Ajoute un article 4 :

Décide de consulter sur la mise en œuvre de cette grande cause régionale le comité consultatif du handicap d'Ile-de-France, dès la nomination de ses nouveaux membres.

Exposé des motifs :

La consultation des personnes en situation de handicap est une condition de la réussite des politiques d'inclusion. Une grande cause régionale centrée sur l'emploi des personnes en situation de handicap ne saurait s'élaborer et se déployer sans prévoir expressément une démarche de concertation sur l'ensemble des mesures proposées.

Carlos Da Silva



AMENDEMENT

N° 000018



Conseil régional

Séance plénière des 18 et 19 février 2016

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés  
*Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen*

Rapport CR 25-16

**L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap : Grande cause régionale de l'année 2016**

**AMENDEMENT**

**Un quatrième article est ajouté à la délibération :**

S'engage à produire un jaune budgétaire couvrant l'ensemble des dépenses de la Région Île-de-France en matière de soutien aux personnes en situation de handicap.

**Exposé des motifs :**

Un jaune budgétaire permettra de connaître la totalité des dépenses régionales en la matière, de manière transversale, sur l'ensemble des secteurs.

Pour cette politique volontariste en matière de soutien aux personnes handicapées en Île-de-France, la Région doit se doter d'outils fiables permettant de comparer les avancées réelles en matière d'engagements financiers. Elle devra également se doter d'outils d'évaluation dans chacune de ses actions.

Mounir SATOURI  
Vice-Président